

L'UCV vous invite à prendre connaissance du feuillet 9 de la Péréquation et des autres rubriques de ce numéro dont un point de situation sur les équipements scolaires.

PÉRÉQUATION EN QUESTIONS

FEUILLET 9

Thème : dépenses thématiques et solde de la péréquation directe

Concerne : péréquation directe

Résumé : parmi les redistributions effectuées par la péréquation directe (Feuillet 6), les dépenses thématiques représentent environ CHF 122 millions selon les comptes 2014. Il s'agit de flux financiers attribués aux communes en fonction de dépenses effectuées dans certains domaines, pour certaines prestations publiques, et d'un plafond déterminant la prise en charge.

Avec la couche population et la couche solidarité, les dépenses thématiques permettent de calculer les redistributions de la péréquation directe, ainsi que les attributions au fonds de péréquation.

Vous pouvez prendre connaissance [ici](#) de ce 9^{ème} volet.

[Dossier complet](#) (tous les feuillets publiés à ce jour - www.ucv.ch : Dossiers thématiques / Péréquation).

ASSOCIATION

1. Le comité UCV a initié la création du groupe thématique "communes" au Grand Conseil

Répondre à une consultation, c'est bien. Suivre un projet dans sa phase parlementaire avec pour objectif la prise en compte concrète de la position des communes, c'est mieux ! Convaincu de la nécessité d'élargir le cercle des députés membres d'Exécutifs communaux à d'autres parlementaires également sensibles aux problématiques communales, le Comité a œuvré dans ce sens. Ce groupe thématique, en lien avec l'UCV, apportera ainsi un soutien supplémentaire aux communes.

2. Conseil des 50

Au sein de nos organes, les syndics et municipaux sont régulièrement préoccupés par le manque d'information donnée par la police cantonale lorsqu'elle intervient sur leur territoire. Le 27 novembre, les membres du Conseil pourront débattre de cette problématique avec Monsieur Jacques Antenen, Commandant de la Police cantonale.

3. Partenariat Public Privé (PPP)

Il est encore temps de s'inscrire pour la soirée d'information que l'UCV organise à votre attention, le 12 novembre de 19h00 à 20h30, à Pully, salle du Prieuré. Inscription par le biais du [bulletin](#) envoyé aux greffes communales le 29 septembre.

ACTUALITÉS

1. Equipements scolaires

Références légales-articles 27 al.4, 131 let. b et 132 let. a et b LEO

En automne 2013, le Grand Conseil a entériné les termes de l'Accord financier canton-communes. L'une des clauses prévoyait notamment que les questions liées aux équipements scolaires devaient être établies par le groupe de travail canton-communes "constructions scolaires". Depuis, l'UCV n'a eu de cesse de demander la poursuite des négociations dans le cadre de ce groupe politique sur les points en suspens à réviser (outre les équipements scolaires, l'adaptation du règlement sur les constructions scolaires et les locaux annexes). De son côté, le DFJC argue de l'application de la procédure réglementaire prévue aux articles 7 et 8 dudit règlement pour réactiver prioritairement une commission consultative en veille depuis 2008 et dont le département s'est opportunément souvenu. Ce n'est qu'à l'issue des discussions de cette commission consultative où les communes sont minorisées face aux représentants de l'Etat et des associations professionnelles que le DFJC compte reprendre les travaux du groupe de travail canton-communes.

L'UCV juge cette manœuvre dilatoire, le statu quo étant en l'occurrence favorable au canton. Après avoir accepté, par gain de paix, de participer à une séance, notre association a refusé de perdre davantage de temps au sein de la commission consultative. Décision motivée par la conviction de la nécessité de reprendre sans tarder les travaux uniquement entre partenaires politiques pour déterminer de nouvelles règles allégeant la charge des communes dans ce domaine.

Position de l'UCV concernant les équipements scolaires : le règlement sur les constructions scolaires auquel se réfère l'art. 132 LEO doit être modifié en précisant que les communes sont responsables du bâtiment, des meubles (tables et chaises) et du câblage informatique permettant au matériel pédagogique et technique de fonctionner. Les éléments pédagogiques et leurs supports techniques étant indissociables (exemple : les beamers), l'UCV considère que ceux-ci doivent être mis à la charge de l'Etat.

Dans ce contexte et compte tenu de l'évolution technologique provoquant une inflation de demandes coûteuses, nous vous suggérons de faire valoir que vous restez dans l'attente des nouvelles règles qui doivent être convenues entre partenaires politiques, conformément à l'Accord validé par le Parlement en 2013.

2. Parascolaire

Pour mémoire, les documents relatifs au forum sont à votre disposition sur notre site www.ucv.ch. Depuis la dernière plateforme tenue le 24 septembre, un sous-groupe a travaillé assidûment à la recherche d'une concertation avec le canton sur l'option qui a recueilli un très net soutien des participants au forum. Cette variante prévoit que les communes définissent les normes et qu'elles délèguent au canton la gestion de leur application (autorisation et surveillance). Ce qui aurait le mérite d'éviter aux collectivités de mettre en place un système administratif onéreux. La prochaine plateforme est fixée au 19 novembre.

CONSULTATIONS

Les documents relatifs aux consultations sont disponibles [ici](#).

Pully, le 31 octobre 2014

le Comité UCV